

2 | REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié 2G0

Déficits des années antérieures non encore déduits:

2015 2016 2017 2018 2019 2020
2AA 2AL 2AM 2AN 2AQ 2AR

Impatriés: revenus perçus à l'étranger exonérés (50%) 2DM

Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2022, provenant de l'année:

2017 2018 2019 2020 2021
2TU 2TV 2TW 2TX 2TY

Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie

- gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017:

gains soumis au prélèvement libératoire 2VM autres gains 2VN

- gains attachés aux versements effectués à compter du 27.9.2017:

gains imposables à 7,5% 2VO gains imposables à 12,8% 2VP

- moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2022, provenant de l'année:

2018 2019 2020 2021
2VQ 2VR 2VS 2VT

Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite

- produits des versements effectués avant le 27.9.2017:

produits soumis au prélèvement forfaitaire libératoire 2RA autres produits 2RB

- produits des versements effectués à compter du 27.9.2017:

produits imposables à 7,5% 2RC produits imposables à 12,8% 2RD

3 | PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS

Gains de cession de valeurs mobilières et assimilés:

- plus-value avant abattement 3VG

- abattement pour durée de détention de droit commun 3SG

Moins-value 2021 3VH

Plus-values bénéficiant de l'abattement pour durée de détention renforcé ou de l'abattement pour départ à la retraite des dirigeants de PME:

- plus-value avant abattement 3UA

- abattement pour durée de détention renforcé 3SL abattement fixe 3VA

Gain sur retrait ou rachat du PEA ou du PEA-PME avant expiration de la 5^e année 3VT

Profits sur instruments financiers taxables à 50% 3PI

Cession de titres détenus à l'étranger par les impatriés:

plus-values exonérées (50%) 3VQ moins-values non imposables (50%) 3VR

Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque 3VC

Plus-values immobilières et plus-values de cession de droits sociaux réalisées par les non-résidents 3SE

Plus-values en report d'imposition Article 150-0 D bis du CGI:

- plus-values dont le report a expiré en 2021: avant abattement 3SA plus-values imposables 3SB

- complément de prix perçu en 2021 3WE

Plus-values en report d'imposition Article 150-0 B ter du CGI:

- plus-values réalisées en 2021: avant abattement 3WH après abattement 3WG

- plus-values dont le report a expiré en 2021:

• réalisées du 14.11.2012 au 31.12.2012 taxables à 24% 3WI taxables à 19% 3WJ

• plus-values réalisées à compter du 1.1.2013:

plus-values avant abattement réalisées de 2013 à 2016 ... 3WN réalisées à compter du 1.1.2017 ... 3XN

plus-values imposables 3WP

impôt sur le revenu (IR) 3WR contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR) 3WT

Plus-values de cession de titres d'OPC monétaires dont le report d'imposition a expiré en 2021 Article 150-0 B quater du CGI 3SZ

Cession d'actifs numériques Report de la déclaration n° 2086: plus-value 3AN moins-value 3BN

Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées avant le 28.9.2012:

- gains taxables à: 18% 3VD 30% 3VI 41% 3VF

- gains imposables sur option dans la catégorie des salaires déclarant 1 3VJ déclarant 2 3VK

- gains sur options et actions gratuites attribuées à compter du 16.10.2007, soumis à la contribution salariale de 10% 3VN



Gains de cession de titres souscrits en exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE):

- activité exercée depuis au moins trois ans : BSPCE attribués

• avant le 1.1.2018..... **3SJ**

• à compter du 1.1.2018: gain avant abattement..... **3TJ** abattement fixe *Départ à la retraite d'un dirigeant de PME*..... **3TK**

- activité exercée depuis moins de trois ans: gains taxables à 30 %..... **3SK**

Transfert du domicile fiscal hors de France *Report de la déclaration n°2074-ETD "Exit Tax"*

- plus-values et créances dont l'imposition est en sursis de paiement

• plus-values et créances soumises: aux prélèvements sociaux... **3WM** à l'IR..... **3WA**

• plus-values art. 150-0 B ter du CGI: IR et CEHR..... **3TA**

prélèvements sociaux 15,5 %..... **3XM** prélèvements sociaux 17,2 %..... **3XA**

- plus-values et créances dont l'imposition ne bénéficie pas du sursis de paiement

• plus-values et créances soumises: aux prélèvements sociaux... **3WD** à l'IR..... **3WB**

• plus-values art. 150-0 B ter du CGI: IR et CEHR..... **3TB**

prélèvements sociaux 15,5 %..... **3XD** prélèvements sociaux 17,2 %..... **3YA**

Plus-values nettes de cession d'immeubles ou de biens meubles déjà imposées à 19 %..... **3VZ**

Plus-value exonérée au titre de la première cession d'un logement, autre que la résidence principale, sous condition de emploi..... **3VW**

4 | REVENUS FONCIERS

Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers 2021 (investissements réalisés en 2009)..... **4BY**

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS

Montant total des revenus à imposer selon le système du quotient *n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration* **0XX**

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. *Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un organisme de gestion agréé.*

6 | CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

Pensions alimentaires versées sur décision de justice définitive avant 2006:

- à des enfants majeurs..... **6GI** **1^{ER} ENFANT**..... **6GJ** **2^E ENFANT**

- à d'autres personnes..... **6GP**

Nom et adresse des bénéficiaires

Déductions prévues par les articles 156,II et 156 bis du code général des impôts:

- charges foncières des monuments historiques..... **6DG**

- autres déductions..... **6DD**

Nature des déductions

Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin..... Nombre **6EV** Montant... **6EU**

Nom et adresse des bénéficiaires

Dépenses de grosses réparations effectuées par les nus-propriétaires. Report de dépenses des années antérieures:

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
6HL <input type="text"/>	6HM <input type="text"/>	6HN <input type="text"/>	6HO <input type="text"/>	6HP <input type="text"/>	6HQ <input type="text"/>	6HR <input type="text"/>

Sommes à ajouter au revenu imposable..... **6GH**

Déficits globaux des années antérieures non encore déduits:

2015	2016	2017	2018	2019	2020
6FA <input type="text"/>	6FB <input type="text"/>	6FC <input type="text"/>	6FD <input type="text"/>	6FE <input type="text"/>	6FL <input type="text"/>



8 | DIVERS

Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif <i>autres que les salaires et pensions</i>	8TI	<input type="text"/>
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	8TK	<input type="text"/>
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger :		
– impôt payé à l'étranger sur revenus de capitaux mobiliers et plus-values	8VL	<input type="text"/>
– impôt payé à l'étranger sur autres revenus	8VM	<input type="text"/>
	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
	8WM	<input type="text"/>
	8UM	PERS. À CHARGE <input type="text"/>
Vous ne relevez pas d'un régime obligatoire français d'assurance maladie <i>Revenus des lignes 1TT, 1UT</i>	8RP	COCHEZ <input type="checkbox"/>
	8RQ	COCHEZ <input type="checkbox"/>
Non-résidents : revenus de sources française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen <i>Report de la déclaration n° 2041 TM</i>	8TM	<input type="text"/>
Impôt en sursis de paiement en cas de transfert du domicile fiscal hors de France <i>Report de la déclaration n° 2041 GL ou n° 2074 ETS</i>	8TN	<input type="text"/>
Reprises de réductions ou de crédits d'impôt	8TF	<input type="text"/>
Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus :		
vos revenus non passibles de l'impôt sur le revenu en France excèdent 50 % de vos revenus mondiaux au titre des années 2019 ou 2020	8TD	COCHEZ <input type="checkbox"/>

Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales

Revenus d'activité et de remplacement de source étrangère et salaire différé de l'héritier d'un exploitant agricole, imposables à la CRDS, à la CASA (certaines pensions et allocations de préretraite) et à la CSG au taux de :

– revenus non salariaux	9,2 %	8TQ	<input type="text"/>
– salaires	9,2 %	8TR	<input type="text"/>
– allocations de préretraite	9,2 %	8SC	<input type="text"/>
– allocations de chômage	6,2 %	8SW	<input type="text"/>
			3,8 % 8SX <input type="text"/>
– indemnités journalières de maladie, maternité, accident du travail			6,2 % 8TW <input type="text"/>
– pensions de retraite et d'invalidité	8,3 %	8TV	<input type="text"/>
			6,6 % 8TH <input type="text"/>
			3,8 % 8TX <input type="text"/>
– pensions en capital soumises à imposition forfaitaire ..	8,3 %	8SA	<input type="text"/>
			6,6 % 8SD <input type="text"/>
			3,8 % 8SB <input type="text"/>

Revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS

Vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie d'un État de l'Espace économique européen, du Royaume-Uni ou de la Suisse et vous n'êtes pas à la charge d'un régime obligatoire de sécurité sociale français

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
	8SH	COCHEZ <input type="checkbox"/>
	8SI	COCHEZ <input type="checkbox"/>

Remplissez les cases ci-dessous uniquement si vous êtes mariés ou pacsés et si un seul des deux conjoints remplit la condition ci-dessus.

Montant des revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS :

– revenus fonciers <i>après abattement si régime micro</i>	8RF	<input type="text"/>
– rentes viagères à titre onéreux <i>montant net après abattement</i>	8RV	<input type="text"/>
– revenus de capitaux mobiliers	8RC	<input type="text"/>
– plus-values de cession de valeurs mobilières et gains assimilés	8RM	<input type="text"/>

